



## Refus rupture conventionnelle

Par **Brunsev60**, le **29/06/2018** à **15:19**

Je suis auxiliaire de vie. En maladie et la demande de rupture conventionnelle a été refusée. Je n'ai plus de véhicule. Dans le contrat art 9 sur les déplacements : "Si pour un motif quelconque le ou la salariée ne pouvait plus utiliser son véhicule ou ne possédait plus de moyen de locomotion la structure tirerait les conséquences de cette modification du contrat de travail". De plus je me suis inscrit à une formation en septembre et je dois absolument rompre le CDI pour la faire.

Comment faire ?

Merci

Par **Lag0**, le **29/06/2018** à **15:45**

[citation] De plus je me suis inscrit à une formation en septembre et je dois absolument rompre le CDI pour la faire.

Comment faire ? [/citation]

Bonjour,

La rupture d'un CDI de la seule volonté du salarié se fait en démissionnant...